



Accueils de loisirs de l'Ul Amir e Bro Glazik

GUENGAT

Rue du stade - 29180 GUENGAT
Tél. 02 98 91 16 62 / 06 95 53 65 07
Florence GOURMELEN
E-Mail : alshguengat@ulamir-ebg.org

PLUGUFFAN

Rue Menez Izella - 29700 PLUGUFFAN
Tél. : 02 98 94 32 12 / 06 95 55 79 75
Sylviane LE MAUX
E-Mail : alshpluguffan@ulamir-ebg.org



ÉTÉ 2023

Inscriptions
avant le
Dimanche 11 juin



Fiche sanitaire à
compléter
pour les familles
n'ayant pas rempli
de dossier depuis
la rentrée 2022



ULAMIR E BRO GLAZIK

Centre Social ULAMIR e Bro Glazik
33 rue Laënnec - 29710 Plonéis - 02 98 91 14 21
contact@ulamir-ebg.org



santé
famille
retraite
services



Présentation de l'association Ulamir e Bro Glazik

Les accueils de loisirs de Guengat et de Pluguffan (pendant les vacances scolaires) sont gérés par l'Ulamir e Bro Glazik.

L'Ulamir est une association qui contribue au dynamisme du territoire rural et péri-urbain des communes de Plogonnec, Guengat, Plonéis, Pluguffan et Plomelin. Défendant l'éducation populaire et la laïcité. C'est également un Centre Social intercommunal et itinérant qui agit au plus près des habitants, et avec l'implication du plus grand nombre, toutes générations et origines confondues.

Ses principaux objectifs sont :

- de favoriser la participation des habitants à la vie locale dans le cadre du projet Centre Social,
- d'étudier les besoins dans le domaine socio-éducatif et d'informer les collectivités locales des réalisations souhaitables,
- de mettre en place des actions répondant à ces besoins ou aux attentes de partenaires, sans concurrencer les associations existantes,
- d'aider les associations locales dans leurs tâches d'animation.

En déposant le dossier de votre enfant à l'accueil de loisirs, il devient adhérent de l'association. L'adhésion est de 10 € pour les moins de 18 ans, et de 18 € pour les adultes. Si vous inscrivez plus de deux enfants, vous souscrivez automatiquement à une adhésion de 30 € pour l'ensemble de la famille. L'adhésion famille vous permet d'accéder aux activités de l'Ulamir (ludothèque, activités de loisirs...)

Règlement intérieur des Accueils de loisirs

Fonctionnement

Lieux d'accueil

L'accueil de loisirs de Guengat se situe au Pôle enfance, rue du stade. Les enfants, accompagnés de l'équipe d'animation, se déplacent à la cantine municipale pour le repas du midi. Le goûter est fourni.

L'accueil de loisirs de Pluguffan se situe à la Maison de l'enfance "Jules Verne", rue Menez Izella. Les enfants se déplacent à la cantine municipale pour se restaurer à midi. Le goûter est fourni.

En fonction des projets et des activités, les enfants peuvent être amenés à quitter les centres, accompagnés par des animateurs, et en respectant la législation.

Périodes d'ouverture

Pendant l'été 2023, les accueils de loisirs seront ouverts du lundi au vendredi, à partir du lundi 10 juillet, et jusqu'au jeudi 31 août.

Les accueils seront fermés le vendredi 1er septembre.

L'accueil de loisirs est ouvert du lundi au vendredi : les mercredis et jeudis uniquement à la journée complète ; les lundis, mardis et vendredis inscriptions possibles à la journée ou à la 1/2 journée (avec ou sans repas).

Horaires des temps d'accueil

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h45 avec des temps d'accueils différents en fonction de vos réservations.

Horaires des temps d'accueil (garderie) pour les familles :
Matin : 7h30 à 9h Soir : 17h à 18h45

Les enfants peuvent être récupérés à partir de 17h, sauf en cas de sortie.

Temps d'accueil en demi-journée pour déposer ou récupérer votre enfant :

Matin sans repas : départ entre 11h45 et 12h15

Matin avec repas : départ entre 13h15 et 14h00

Après-midi sans repas : arrivée entre 13h15 et 14h

Après-midi avec repas : arrivée entre 11h30 et 11h45

Conditions d'admission

Les accueils de loisirs sont ouverts aux enfants de 3 à 12 ans, et aux enfants de moins de 3 ans scolarisés.

Modalités d'accueil et de départ de la structure

Les parents doivent accompagner et récupérer les enfants à l'accueil du centre (la responsabilité de l'accueil de loisirs n'est engagée qu'à cette condition). Les enfants ne peuvent quitter l'accueil de loisirs que accompagnés de leurs parents. Toute personne, autre que le responsable légal, venant chercher un enfant devra fournir une autorisation écrite mentionnant son identité, datée et signée par le responsable. Il est possible de signer une autorisation parentale permettant à l'enfant de quitter seul le centre à partir de 9 ans.

Maladies et traitements

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants sans ordonnance et protocole signé par le médecin traitant.

Il est important de signaler toute particularité relative à la santé de votre enfant (régime, traitement en cours, allergie, PAI, AEEH...) via la fiche sanitaire à fournir pour l'inscription, ou en informant les directrices. Il est également important d'informer les directrices en cas de changements concernant la santé de votre enfant.

Les enfants doivent impérativement être vaccinés conformément à la législation en vigueur.

Protocole en cas de maladie ou d'accident

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant l'accueil, la direction se charge de prévenir les secours et les responsables légaux.

Assurances

L'adhésion à l'Ulamir garantit une assurance responsabilité civile. Cependant, selon l'article L. 227-5 du code de l'action sociale et des familles, nous sommes tenus d'informer les responsables légaux des mineurs inscrits aux accueils de loisirs de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ils peuvent être exposés durant les activités.



Modalités d'inscription et de réservation

Pièces à fournir pour le dossier

L'inscription aux accueils de loisirs est valable pour une année scolaire, de septembre à août. Les familles n'ayant pas complété de dossier depuis la rentrée scolaire 2022 doivent remplir le dossier d'été pour toute inscription, avant la date limite de réservation du 11 juin. Pour les familles déjà adhérentes, il est demandé de fournir obligatoirement un nouveau chèque de caution de 100€ par enfant pour l'été.

Pièces à fournir obligatoirement pour le dossier:

- une adresse mail,
- une fiche sanitaire de liaison par enfant dûment complétée et signée,
- la photocopie des derniers avis d'imposition du foyer (pour l'été 2023 : avis de 2022 du foyer sur les revenus 2021, votre avis d'imposition sera conservé et archivé),
- 1 chèque de caution de 100 € par enfant (chèque, espèces ou virement)
- 1 chèque d'adhésion de 10 € par enfant (chèque, espèces ou virement) pour tout nouveau dossier

Une fois le dossier d'inscription enregistré, vous recevrez un courriel avec "des identifiants Belami" permettant d'accéder aux réservations via "le portail famille".

Les réservations

Les réservations de l'été 2023 seront ouvertes sur le portail famille Belami à partir du vendredi 5 mai jusqu'au dimanche 11 juin 2023 dernier délai.

Une priorité est donnée aux enfants qui résident sur les communes de Pluguffan, Plonéis, Guengat et Plogonnec, communes qui financent les accueils de loisirs. Pour les enfants des communes extérieures les réservations ouvriront le vendredi 2 juin. Pour les familles des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés sur Pluguffan, Plonéis, Guengat, Plogonnec et/ou un parent travaille sur une de ces communes, les inscriptions sont également ouvertes dès le vendredi 5 mai, vous ne pourrez pas inscrire votre enfant sur le portail, merci de prendre contact avec la directrice pour indiquer vos besoins.

Pour des raisons évidentes d'encadrement, les réservations en accueil de loisirs sont obligatoires.

Portail familles Bel Ami

Les réservations se font via le portail famille Belami qui est un logiciel sécurisé prenant en compte la protection des données personnelles. Il est accessible via un code propre à chaque famille. Il contient les dossiers administratifs des enfants et de la famille, ainsi que la fiche sanitaire et de renseignements individuelle. Ses fonctionnalités permettent la gestion en ligne des réservations, l'édition, l'archivage et le suivi de vos factures et règlements.



Permanences des directrices

Accueil de loisirs de Pluguffan :

Sylviane Le Maux à la Maison de l'enfance de Pluguffan.

Les mardis 9, 23, 30 Mai et 6 Juin de 16h à 18h30

Accueil de loisirs de Guengat :

Florence Gourmelen au Pôle enfance de Guengat.

Les mardis 9, 23, 30 Mai et 6 Juin de 16h à 18h30

Règlement et annulation

Tarifs

Les réductions sont appliquées à réception des avis d'imposition et ne sont pas rétroactives. La grille tarifaire prend en compte **le total des salaires et autres revenus du foyer avant abattements**.

Pour information, vous ne payez pas la totalité du coût réel : le montant global facturé aux familles correspond en moyenne à 46% du budget total du service. Les communes financent à hauteur d'environ 35%, et la CAF à environ 15%

	Revenus	Journée	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
Tranche 1	0€ à 19 200€	7,00€	4,50€	3,50€
Tranche 2	19 201€ à 28 440€	11€	7,50€	5,50€
Tranche 3	28 441€ à 35 520€	14,50€	10,50€	7,50€
Tranche 4	35 521€ à 50 400€	18,00€	13,50€	9,75€
Tranche 5	plus de 50 401€	21,75€	16,50€	12,00€

En cas de réservation d'une journée ALSH, le même jour, de plusieurs enfants d'une même fratrie, une réduction sera appliquée de 15% pour le 2ème et de 25% à partir du 3ème.

Les réductions sont appliquées à réception des avis d'imposition et ne sont pas rétroactives.

acompte

Pour les réservations de l'été, un acompte de 50 % du total du montant des réservations est demandé (le montant vous sera envoyé par mail). Il peut être réglé par chèque, virement, espèces, ou chèques ANCV. La validation des réservations se fera sous réserve du paiement de l'acompte sous 8 jours. A défaut, les réservations seront annulées. Dates d'encaissement des acomptes : mardi 27 juin (réservations de juillet), mardi 25 juillet (réservations d'août)

Règlement des factures

Les règlements peuvent s'effectuer:

- par virement :

IBAN : FR76 1558 9293 5200 1087 9034 488

BIC : CMBFR2BXXX

- par chèque à l'ordre de l'ULAMIR E BRO GLAZIK

- en espèces (faire l'appoint)

- par chèques ANCV (complétés avec votre nom)

Pour vos règlements, merci de préciser :

- le nom de l'enfant,

- le numéro de la facture.

Annulation alsh

Compte tenu du nombre limité de places et afin de respecter le taux d'encadrement imposé par la DEPVA, les familles doivent impérativement informer l'équipe d'animation de l'absence du ou des enfants.

Toute désinscription à partir du vendredi 23 juin pour le mois de juillet, et du lundi 17 juillet pour le mois d'août, entraînera une facturation à 100 %. En cas d'absence pour raison médicale (le certificat au nom de l'enfant devra être fourni dans la semaine), il restera à votre charge 3 € pour la journée ou 1/2 journée avec repas et 2 € pour une demi-journée sans repas.

Pénalités

Il est impératif de respecter l'horaire de fermeture de l'accueil de loisirs.

Au delà de 18h45, il vous sera facturé un supplément de 3.50 € par tranche d'1/4 d'heure.

L'accueil des enfants

Encadrement

Chaque équipe d'animation est composée d'une directrice, d'un.e directeur.trice adjoint.e, d'animateurs .trices titulaires du BAFA (ou équivalent) et de stagiaires BAFA.

Les accueils de loisirs sont déclarés auprès de la DJEPVA (La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) sous le numéro d'agrément 029ORG0446.

Les taux d'encadrement réglementaires sont d'un animateur pour 8 enfants de 2 à 5 ans, et d'un animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans.

L'équipe de direction veille au respect de ces normes.

Les accueils sont organisés par tranches d'âges afin de respecter le rythme des enfants. Une sieste est prévue pour les enfants de 2 à 4,5 ans, et une temps de repos pour les enfants de 4,5 ans à 5 ans.

Projet éducatif et pédagogique

L'objectif éducatif des accueils de loisirs est le suivant : contribuer au développement et à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, dans un environnement collectif prenant en compte les attentes et besoins individuels de chacun.

Il se décline en trois objectifs pédagogiques :

- favoriser le respect, la socialisation, la vie en collectivité, l'autonomie et la coopération...
- veiller à la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement pour devenir éco-citoyen.

Les projets pédagogiques dans leur ensemble sont consultables dans chaque accueil de loisirs.

Règles de vie

L'accueil de loisirs est un lieu de convivialité pour les petits et les plus grands. Les enfants doivent donc respecter les règles de vie mises en place avec les enfants et l'équipe éducative. Si un enfant ne respectait pas ces règles et/ou s'il se mettait en danger ou mettait en danger d'autres enfants, il pourrait, après une rencontre avec les parents, être exclu temporairement ou définitivement de l'accueil de loisirs. L'usage du téléphone portable est strictement interdit. L'équipe éducative décline toute responsabilité si un objet de valeur, apporté par l'enfant, était cassé ou perdu.

Recommandations

Nous vous invitons à échanger sur le déroulement de la journée avec les animateurs, la directrice adjointe ou la directrice en fin de journée.

Il est recommandé d'habiller votre enfant avec des tenues ne craignant rien car il y a souvent des risques de tâches ou d'usure suivant l'activité proposée (peinture, potager, sorties extérieures...).

Nous vous conseillons de marquer (en rouge de préférence) les affaires de votre enfant.

Il est important de fournir à votre enfant une tenue adaptée à la météo (casquette, crème solaire, vêtements de pluie, bottes...).

Nous vous demandons également de fournir un sac à dos contenant une gourde et une tenue de rechange.

Pour les enfants faisant la sieste, il est important de ne pas oublier leur doudou.



Les minis-camps des ALSH - été 2023

**Réservés aux enfants fréquentant
les accueils de loisirs de Guengat et Pluguffan**

Les réservations des mini-camps se font uniquement auprès des directrices par
téléphone ou mail :

ALSH Guengat: 06 95 53 65 07 / alshguengat@ulamir-ebg.org
ALSH Pluguffan: 06 95 55 79 75 / alshpluguffan@ulamir-ebg.org

Grille tarifaire Minis-camps

	Revenus	Tarif journée
Tranche 1	0€ à 21 600€	18€
Tranche 2	21 601€ à 28 440€	30€
Tranche 3	28 441€ à 35 520€	43,50€
Tranche 4	35 521€ à 50 400€	49,30€
Tranche 5	plus de 50 401€	58€

En cas d'inscription de plusieurs enfants d'une même fratrie, sur un mini-camp, une réduction de 10% sera appliquée à partir du 2ème inscrit. Les minis-camps sont réservés aux enfants fréquentant les ALSH, et l'enfant doit avoir fréquenté l'ALSH au minimum 5 jours depuis septembre 2022. Les réductions sont appliquées à réception des avis d'imposition et ne sont pas rétroactives.

"ALSH PLUGUFFAN"

"ALSH GUENGAT"

"EN ROUTE POUR L'AVENTURE"

Age: 6/8 ans

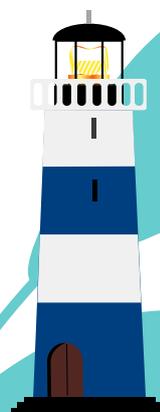
Du mardi 18 au vendredi 21 juillet

Lieu: Penmarc'h

Un mini-camp de 4 jours/3 nuits, encadré par 4 animateurs. Les enfants seront logés sous tente au camping municipal Toul ar Ster, organisé par les ALSH de Guengat et Pluguffan (12 places pour Guengat et 12 places pour Pluguffan). Deviens un aventurier le temps du séjour pour vivre entre copains au rythme du camping avec des activités qui seront mises en place par l'équipe. Tu vas aimer la vie au grand air en participant à la vie quotidienne.

Au programme : participation au montage du camp, à la vie quotidienne, jeu de piste, plage, jeux, veillées...

Tarif: 232 € maximum (voir grille tarifaire)





"ALSH PLUGUFFAN"

"MA PREMIÈRE COLO"

Age: 4/5 ans

Du 11 au 12 juillet (1 nuit)

Lieu: Maison de l'enfance de Pluguffan

Tu souhaites passer 1 jour et 1 nuit sans papa-maman, mais avec ton doudou, et te faire de nouveaux copains ? Rendez vous à 16h le mardi 11 et retour le mercredi 12 à 14h à la Maison de l'enfance de Pluguffan.

Le camp sera monté sur le terrain de foot de Pluguffan, à deux pas de la Maison de l'enfance.

Ce séjour se déroule en petit groupe (8 à 12 enfants).

Au programme : organisation de la vie en groupe, le réveil du matin, la gestion des vêtements, la cohabitation avec les copains, aide à la préparation des repas avec les animateurs, chasse au trésor. Lors de la veillée : jeux, contes et histoires. Les besoins de chacun sont écoutés pour que les petits puissent s'épanouir, s'amuser !

Tarif: 58 € maximum (voir grille tarifaire)



"ALSH GUENGAT"

"MA PREMIÈRE AVENTURE"

Age: 4/5 ans

Du 12 au 13 juillet (1 nuit)

Lieu: Pôle enfance de Guengat

Une nuit sans papa-maman sous la tente avec mon doudou et mes copains/copines, encadré par 2 animateurs. Peut-être ta première expérience du camping ! Viens la vivre avec nous à l'accueil de loisirs ! Toutes les joies du camping directement au centre de loisirs ! Rendez-vous à 16h le jour J et départ le lendemain à 14h.

Le camp sera monté sur le terrain de foot de Guengat à proximité du pôle enfance pour profiter des commodités.

Au programme : installation sur le camp, préparation du repas, veillée animée, nuit entre copains/copines... Et le lendemain, une chasse au trésor ! Toutes les joies du camping directement au centre de loisirs !

Tarif: 58 € maximum (voir grille tarifaire)

